



## Horaire apprentis sont-il légal ?

Par **quidam34**, le **28/05/2018** à **16:48**

bonjour, ma fille est apprenti et voici nouveaux horaires de travail pour juillet : 7 h/12h et 17H /19 h elle a 17 ans et d'autre part , son maitre d'apprentissage la laissera seul dans l'entreprise une semaine complète. (Restera, peut être, sa femme enseignante mais pas dans l'équitation et/ou sa belle mère; bref personne de l'entreprise.) Elle travaille dans le domaine équestre et elle est apprenti "bapatt "(1er année) Dans ces horaires l'idée et qu'elle sorte les chevaux, s'occupe de nettoyer les box et nourrir les chevaux et les rentrer au box à midi et qu'elle revienne le soir à 17H sortir et nourrir les chevaux. (sa femme les rentreras le soir ) Ou et sa formation d'animatrice dans ce cas ? (enfin bref) Ma fille n'est pas motorisé et clairement elle va doubler nos frais d'essences avec de pareils horaires. (on va pas la laissé 5 heures à rien faire entre deux, 20 km entre deux) D'autres part, elle a signé son contrat le 8 septembre 2017 et la date de fin de contrat et le 31 juillet 2019 Est-ce légal ? Ce que nous savons c'est qu'à 11h30 elle pourra se mettre en pause puisque la loi l'autorise au bout de 4H1/2 de travail, mais ou cela semble plus flou c'est qu'il semble que commencer à 7h le matin pour finir à 19h, même si elle ne fait que 7 heure de travail effectif, ne semble pas autorisé .... on me parle de 10 heures max entre l'heure du début (ici 7H) et l'heure de la fin..(ici 19 heure) Merci de votre aide.

Par **P.M.**, le **31/05/2018** à **17:06**

Bonjour,  
Je vous conseillerais de vous rapprocher de l'Inspection du Travail...